



COMMUNE DE JAVRON LES CHAPELLES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 DECEMBRE 2018

Membres en exercice :	13
Membres présents :	09
Date de la convocation :	10 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept décembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Mairie de JAVRON sous la présidence de Monsieur RATTIER Daniel, Maire de la commune de JAVRON LES CHAPELLES.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur **RATTIER** Daniel, *Maire*
Madame **RAMON** Stéphanie, *Adjointe*
Monsieur **TISSIER** Patrick, *Adjoint*
Monsieur **BAYEL** Jean-Claude, *Adjoint*
Monsieur **LEDAUPHIN** Didier
Madame **EDELIN** Laurence
Monsieur **JARRY** Claude
Monsieur **HUBERT** Gérard
Madame **DALIBARD** Maryline

ETAIENT ABSENTS : (excusés) :
Madame **LEPRON** Solange, *Maire-déléguée*
Madame **BEUNECHÉ** Adeline
Madame **CANDURO** Annie
Monsieur **DENIAU** Antoine

POUVOIRS :

SECRETAIRE DE SEANCE :
Mme **DALIBARD** Maryline

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301219-20181217-DELIB2018074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 19/12/2018

Publication: 19/12/2018

Délibération 2018-074

Objet : Convention de mise à disposition de la salle intergénérationnelle
Conditions et tarifs

VU la délibération 2018-007 du 19 février 2018 ;

VU la nécessité de redéfinir les conditions de location de la salle intergénérationnelle située au Clos du Verger ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

↳ **FIXE** les conditions de locations comme suit :

Conditions	Tarifs
Location de la salle et de la cuisine par les résidents du Clos du Verger	50,00 € par jour
Location de la salle et de la cuisine par des personnes extérieures	70,00 € par jour
Réunions d'associations Javronnaises	Gratuit
Location du studio (priorité sera donnée à la famille des résidents du Clos du Verger)	50,00 € la nuitée

Les frais inhérents (chauffage, électricité, vaisselle, ...) sont inclus dans le prix de location

- ↳ **DIT** que des arrhes seront exigées à la réservation. Elles seront égales à 50 % du prix de la location. Si annulation de la location dans un délai d'un deux mois précédent la location, les arrhes seront conservées
Un chèque de caution de 500 euros sera également versé au moment de la réservation et conserver en mairie ; ce chèque sera restitué après la location si aucune dégradation n'est constatée dans la salle ;
- ↳ **DIT** qu'un état des lieux sera réalisé avant et après la location. Si les locaux ne sont pas rendus propre, un forfait de 100 € sera facturé au locataire pour le nettoyage de la salle
- ↳ **DIT** qu'en cas de casse ou perte de vaisselle les tarifs appliqués seront ceux indiqués dans le tableau annexé.
Le matériel cassé ou dégradé sera qu'en à lui, facturé à la valeur de remplacement ou à matériel équivalent.

Par ailleurs, LE CONSEIL MUNICIPAL se réserve la possibilité de louer le studio à un apprenti ou stagiaire, ou autre demandeur, pour une durée plus longue, dans les conditions suivantes :

- Durée : 1 semaine RENOVELABLE (du lundi au vendredi inclus)
- Prix : 75 € la semaine (pour 5 nuits)
- Autres Charges inhérentes incluses
- Autre condition : le renouvellement pourra être accordé si aucune autre demande de location n'est demandé par un résident du Clos du Verger. Les demandes des résidents restant prioritaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

03-2350181104-DE

le studio à un apprenti ou

stagiaire, ou autre demandeur, pour une durée plus longue, dans les conditions suivantes :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2018

Publication : 19/12/2018

ANNEXE A LA DELIBERATION 2018-074
SALLE INTERGENERATIONNELLE - TARIFS APPLIQUES EN CAS DE PERTE OU DE
VAISSELLE CASSEE

Nature des couverts	Nombre de couverts	Prix Unitaire TTC	Nature des couverts	Nombre de couverts	Prix Unitaire TTC
Assiettes plates	44	2.90	Corbeilles à pain ovales	5	4.32
Assiettes creuses	44	2.57	Couteau à pain ARCO	1	14.30
Assiettes dessert	44	2.20	Couteau trancheur 23 cm	1	30.97
Bol ARCO 40 cl	46	20.23	Couvercle inox diam 28 gafihc	1	9.48
Pot empilable inox 1L	5	10.32	Poêle alu 24 cm choc classic	1	9.48
Tasses - 14 cl	44	1.70	Poêle alu 28 cm choc classic	1	27.65
Verres apéritif (Norvège)	44	0.58	Poêle à crêpes choc 26 cm	1	15.00
Verres petit ballon 15 cl	44	0.69	Balance portable CS2000 OHAUS	1	78.00
Verres grand ballon 19 cl	44	0.72	Ecumoires inox MALLARD diam.12	1	9.00
Coupes à champagne	44	0.82	Essoreuse à salade transparente	1	35.90
Poubelle INOX 3L	1	7.20	Pochon inox 10 cm	1	6.36
Poubelle PASO 40 L	1	35.98	Fouet inox 25cm M	1	5.90
Fourchettes « RESTO »	44	0.55	Faitout Inox diam 28 gafihc	1	38.40
Cuillères à soupe « RESTO »	44	0.55	Planche à découper polyéthylène avec cales	1	23.90
Cuillères à café « RESTO »	44	0.55	Cafetière programmable MOULINEX	1	31.20
Couteaux « RESTO »	44	0.55	Horloge PVC	1	1.60

Matériel mis à disposition dans la salle

Chariot de nettoyage complet 2 seaux + 1 presse	1	<p align="center">Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 053-215301219-20181217-DELIB2018074-DE</p> <p align="center">Prix à valeur de remplacement ou matériel équivalent</p> <p align="center">Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 19/12/2018 Publication : 19/12/2018</p>
Balai frange à languette	1	
Aspirateur universel	1	
Four à convection 2 turbines électriques	1	
Réfrigérateur	1	
Lave-Vaisselle	1	
Micro-ondes GRILL Samsung	1	
Télévision murale	1	
Commande pour TV	1	
Chaises pliantes époxy noir (32)	1	
Chaises MELA (5)	1	
Fauteuils MELA (5)	1	
Tables pliantes GLORIA (10)	1	

Pour copie conforme
 et certification du caractère exécutoire
 de la présente délibération

Le Maire,



Daniel RATTIER

